du Lille et le Théâtre de Lille aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La Société a accueilli avec empressement des communications de M. Demangeon sur la plaine picarde, de M. Poosot sur la photographie directe des couleurs, et de M. Paul Bertrand sur des fougères.

Les pensionnaires Wicar ont adressé leurs envois : M. Butin des vues de la campagne romaine, M. Bisinger une sculpture « La Petite Mendiante », et M. Batteur des études d'architecture. Les deux premiers ont terminé leur séjour à Rome. M. Batteur le terminera au début de 1908. M. Georges Dilly enverra prochainement des toiles de première année.

Un concours pour une bourse de sculpture sera ouvert à la fin de 1907.

Les prix de la Société

Voici maintenant les prix que décerne la Société :

Prix Kuhlmann. — M. Boulanger, maître de conférences à la Faculté des Sciences, pour ses travaux de mathématiques supérieures.

Prix Gosselet. — M. Leriche, professeur de paléontologie houillère à la Faculté des Sciences, pour ses travaux sur les poissons fossiles du Nord de la France et des régions voisines.

Médaille d'or. — M. Raoul Blanchard, pour son ouvrage sur la Flandre.

Médaille d'argent. — M. Quiévreux pour son livre : Le Globe terrestre et ses habitants.

Médaille d'or. — M. l'abbé Henry Dubrulle, archiviste, pour son histoire de Cambrai au Moyen-Age et le « Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II ».

Médaille de vermeil. — M. le lieutenant Loy, pour son historique du 84e régiment d'infanterie.

Médailles d'argent. — M. Maurice Gossart, pour son étude sur Jean Gossart, de Maubeuge.

M. Cantineau, pour ses travaux archéologiques.

Rappel de médaille de vermeil. — M. le docteur Coulon.

Rappel de grande médaille d'argent. — M. Chamonin.

Tous deux ont envoyé des mémoires d'histoire locale.

Médaille de vermeil. — M. Amédée Prouvost, pour ses poésies.

Médaille d'or. — M. Robyn, préparateur de chimie à la faculté des Sciences, pour ses notes sur des matières colorantes.

Médaille d'argent. — MM. les docteurs Bareux et Sergeant pour leur travail sur les races flamandes bovine, chevaline et humaine.

Médailles d'argent. — MM. Andrès, Jamois et Robert de Jonckheere, et Mlle Van Moë, artistes peintres.

Médaille de bronze. — M. André Bronia, artiste peintre.

Médaille d'argent. — M. Maurice Quef, sculpteur.

Médaille d'or. — M. Lebrun, pour une toile représentant un paysage de la région du Nord à l'époque houillère.

Prix d'encouragement au dévouement, au travail et à l'épargne

M. Daschin lit le rapport relatif à l'attribution de ces récompenses :

Prix Delattre-Parnot. — Mlle Catherine Dupuis, née à Avesnes-le-Sec.

Prix Scrive-Loyer. — Mlle Berthe Lacour, née à Saint-André-lez-Lille.

Diplômes de rappel de médaille d'honneur. — Mlle Delbecque, femme de confiance depuis 44 ans, chez M. Dupont, ancien maire de Linselles ; M. Morel, depuis 40 ans chez M. Henri Loyer, filateur à Lille.

Grandes médailles d'honneur en vermeil. — MM. Sepieter, comptable, depuis 37 ans à la banque Verley, Decroix et Cie, à Lille ; Lalopel, gardien-chef, depuis 35 ans, au Musée de Lille.

Grandes médailles d'honneur en argent. — MM. Delbecque, chef tonnelier, depuis 47 ans, aux Etablissements Kuhlmann, à la Madeleine-lez-Lille ; Casier, contremaître, depuis 47 ans, chez M. Catel-Béghin, filateur, à Lille ; Boukenne, employé, depuis 37 ans, à la Compagnie d'assurances générales, à Lille ; Werquin, contremaître, depuis 37 ans, à la distillerie Behaghe, à Wez-Macquart ; De Loose, ajusteur-mécanicien, depuis 34 ans, chez MM. Walleart frères, filateurs, à Lille ; Lahousse, concierge, depuis 32 ans, chez M. C. Schoutteten, fils aîné, fabricant de rubans, à Comines ; Mlle Charlet, demoiselle de magasin, depuis 32 ans, chez Mme veuve Laroche-Baschet, à Lille ; MM. Petillon, valet de chambre, depuis 31 ans, dans la famille Henri Loyer, à Lille ; Gallo, forgeron, depuis 31 ans, chez M. J. Grenier, fabricant de voitures, à Lille ; Verquier, appariteur, depuis 30 ans, à la Faculté libre des sciences ; Flaine, relieur, depuis 30 ans, chez M. F. Lawattines, relieur à Lille ;

Médailles d'honneur en argent. — MM. Devys, employé au service des rouleaux, depuis 47 ans chez M. Agache fils, filateur à Perenchies ; Dacquigné, employé comme maçon depuis 44 ans, aux établissements Paillier-Longhaye, à Lille ; Desfontaines, ouvrier peletonneur, depuis 42 ans chez M. A. Crespel, fabricant de fils retors à Lille ; Mlle Cochet, femme de chambre, depuis 40 ans chez Mme Armand Dujardin, à Lille ;

MM. Delechapelle, ouvrier peletonneur, depuis 40 ans dans la manufacture Vve C. Crespel et fils, à Lille ; Guilleume, aide-machiniste depuis 40 ans, au Grand Théâtre de Lille ; Mlle Berge, femme de confiance, depuis 36 ans, dans la famille Adrien Bonte à Lille ; MM. Determermann, magasinier, depuis 36 ans, chez M. Albert Platel (bois indigènes et étrangers) à Lille ; Leclercq, employé, pendant 36 ans, à la teinturerie Descats-Leleux, à Lille.

MMlles Fournies, femme de chambre, depuis 36 ans, chez M. J. Fockedey et fils, à Lille ; Thieffry, cuisinière, depuis 33 ans, chez M. Jonville-Testelin, à Roubaix ; MM. Wesytens, peigneur de lin, depuis 35 ans, chez M. Victor Drieux et fils, à Lille ; Menu, cartonnier, depuis 35 ans, chez M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur à Lille ; Turpin et Leignel, metteurs en train à la typographie, depuis 34 ans, à l'imprimerie L. Danel ; Bodel, ouvrier relieur et Deerumaux, metteur en train à l'imprimerie en couleurs, depuis 34 ans également dans la même imprimerie ;

MMlles Druet, servante depuis 34 ans, chez Mme P. Capelle, à Lille ; Noel, servante, depuis 34 ans, chez Mlle Rivenc, à Mons-en-Barœul ; MM. Gilbert, concierge, depuis 33 ans, à l'Institut Industriel, à Lille ; Meteors, ouvrier, depuis 33 ans, aux établissements Kuhlmann, à La Madeleine-lez-Lille ; MMlles Mallez, femme de confiance depuis 32 ans dans la famille Le Gavrian à Lille ; Pagheboom, ouvrière, depuis 32 ans chez Mlle Fegoo, tailleuse à Lille ; MM. Descampe, camionneur, depuis 31 ans, chez M. Leleu-Pietianne, à Lille ; Delgove, charretier, depuis 28 ans, chez MM. Bernard frères, raffineurs à Lille ; MMlles Dutriez, fille de confiance depuis 30 ans, chez Mme Lenthérand à Lille ; Lepy, ouvrière, depuis 30 ans, chez MM. Caulliez et Delsoutre, à Tourcoing.

Prix Auguste Fauchille. — M. Buttenu, âgé de 73 ans, depuis 60 ans chez M. C. Beriot, fabricant de chicorée, à Lille.

Prix Victoire Parnot. — M. Dutholt, chauffeur depuis 27 ans, chez MM. Lorent et Dufour fabricants à Hellemmes-Lille.

Prix de la société. — MM. Carlier, Detourmignies, Blawhlomme, élèves du cours municipal de chauffeur.

Prix Henri Violette. — M. Cauchs, père de deux enfants, rue de Bapaume, 62.

École municipale des chauffeurs. — Concours de 1906. — Diplôme de Chauffeur-conducteur : Carlier, employé à la Compagnie de Fives-Lille ; Detourmignies, employé chez M. Valdelièvre et fils, à Lille ; Bleuwhlomme, chez M. Cocard, à Lille ; Bouquet, chez MM. Walleart frères, à Lille ; Theelen, Ateliers d'Hellemmes ; Leclercq, chez M. Lacoste, à Lille ; Facquant, Ateliers d'Hellemmes ; Desfrasnes, Ateliers d'Hellemmes ; Verhaeghe, chez MM. Delesalle et Cie, à La Madeleine-lez-Lille.

Certificat de capacité de chauffeur : Levast, chez M. Cocard, à Lille ; Huchette, Ateliers d'Hellemmes ; Lanvin, Ateliers d'Hellemmes ; Corsette, Ateliers d'Hellemmes ; Decaroulle, à la Société des Chaux et Ciments, Haubourdin ; Temiutaux, chez M. Henry Boutry fils, Lille ; Barbet, Ateliers d'Hellemmes ; Bouquet, chez MM. Dujardin et Cie, Lille ; Quiévreux, Ateliers d'Hellemmes ; Delpire, à la succursale de la Belle Jardinière, Lille ; Tournemaine, chez MM. Laurent et Wiarne, Lille ; Carnoy, Ateliers d'Hellemmes ; Willaeyprote, chez M. A. Dutholt, Lille ; Bogaert, Dépôt de Fives ; Muller, chez M. Arthur Keppel, Fives-Lille ; Delebel, Ateliers d'Hellemmes ; Cauche, chez M. Nicolle-Verstraete, Lille ; Fremaux, chez MM. Ovigneur frères, Lille.

Pendant la cérémonie, la musique de l'Imprimerie Danel s'est fait entendre, sous la direction de M. Delerue.

Les Etrennes des Expulsés

Madame veuve Pionque, Saint-André-lez-Lille, 5 fr. — Abbé Dollé, vicaire, Ascq, 5 fr. — O. Dequie-Hermary, Bethune, 50 fr. — Mesdames Victor Claeyssens, Lille, 10 fr. — Henri Dupont, 50 fr. — Mlle de Clonard, 50 fr.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— à **ROUBAIX**, de **Mme Cordonnier-Wibaux**, épouse de M. Carlos Cordonnier, ancien zouave pontifical, pieusement décédée à l'âge de 50 ans.

LILLE

LA FÊTE DES Pages du Christ

Cortège. — Messe. — Réunion sous la présidence de M. le capitaine Magniez. — Manifestation chaleureuse en l'honneur de ce vaillant soldat.

Les Pages du Christ fêtaient hier le 8e anniversaire de la fondation de leur association.

Ces zélés propagateurs de la bonne presse, profitèrent de cette circonstance pour manifester publiquement leur foi et tinrent une réunion que présida une noble victime de la persécution, M. le capitaine Magniez.

Les Pages du Christ avaient fait appel aux organisations catholiques de Lille et leur avaient fixé rendez-vous, au Cercle Saint-Louis, rue du Marché.

A 11 h. 1/4, le cortège se forme dans l'ordre suivant : Tambours et clairons du patronage Saint-Léonard, les Pages du Christ, la Société catholique de gymnastique la Jeune Garde, les Anciens Elèves des Frères de Wazemmes, les Chevaliers de la Croix et les délégations des groupes de Jeunesse de la ville.

Sur tout le parcours, les catholiques ne rencontrèrent que des témoignages de sympathie de la part de la population.

L'église de Notre Dame de Consolation fut trop petite pour contenir la foule des fidèles

M. l'abbé Lefebvre, de la *Croix du Nord*, célébra la messe, au cours de laquelle M. l'abbé Decoster prononça une impressionnante allocution. Après avoir félicité les Pages du Christ, le prédicateur déclara que les catholiques devaient faire preuve de soumission filiale et sans peur aux décisions du Saint Siège.

Le Credo fut ensuite chanté à l'unisson, ainsi que les cantiques « Je suis chrétien ; Nous voulons Dieu ; Vive Jésus ! Vive sa croix ! »

A l'issue de la cérémonie, le cortège se reforme et se dirige vers la salle des fêtes des Pages du Christ, où eut lieu la réunion présidée par M. le capitaine Magniez.

L'entrée du vaillant chrétien soulève l'assistance, qui crie avec enthousiasme : « Vive Magniez ! Vive l'armée ! »

Cinq cents personnes assistaient à cette réunion.

Sur l'estrade avaient pris place, MM. l'abbé Quique, aumônier des Pages du Christ, Guerrien, directeur du patronage Saint-Stanislas, l'abbé Baron, aumônier du Comité central de la J. C., Baitel-Rog..., Danel, conseiller municipal et les présidents des Associations catholiques.

Le président des Pages du Christ, M. Goetghebeur, indique très éloquemment les raisons de cette manifestation.

C'est une protestation contre la persécution, une occasion de prière et un moyen de se réconforter en venant acclamer le soldat, qui donne un sublime exemple de courage chrétien.

M. Goetghebeur remit à M. Magniez au nom de ses amis un superbe crucifix que le capitaine baisa au milieu des applaudissements.

M. Ramart, président de la Jeunesse catholique de St Pierre-St Paul, salua le soldat qui a brisé sa carrière, pour ne point commettre un sacrilège. A l'exemple de ce brave, dit-il, nous serons de bons chrétiens, soumis au Pape et aux Evêques et unis dans la défense de la Religion.

M. Georges Cierno, président d'honneur de la Jeunesse catholique du Nord, félicite à son tour le capitaine Magniez ; il se fit l'interprète de l'admiration des jeunes catholiques du département, et termine en assurant que la belle leçon donnée par l'officier ne serait pas perdue.

M. le capitaine Magniez, chaleureusement acclamé, prononça ensuite un magnifique discours que nous aurions voulu donner in extenso.

Définissant ce qu'est un Page du Christ, il dit : « C'est un enfant qui ne pouvant encore lutter autrement pour l'Eglise de Dieu, fait tout ce qu'il peut pour répandre la Bonne Presse, qui défend l'Eglise et le Christ. »

Il rendit hommage au dévouement de ces enfants et salua en M. Sandres, Page du Christ, renvoyé de son atelier pour n'avoir pas voulu fracturer les portes des églises, une victime de la persécution.

Il demanda aux jeunes gens présents de modeler leur dévouement pour la bonne cause, sur celui des Pages du Christ ; il remercie les hommes d'encourager leurs fils et de leur permettre de se donner sans compter aux bonnes œuvres.

Il recommanda l'union autour des Evêques, du Pape, et rappela ces paroles du Christ : Mon Père, faites qu'ils soient *un*, comme vous et moi sommes un.

« Je salue vos drapeaux, dit-il, que tout à l'heure vous accompagniez fièrement et introduisiez dans l'église. Je les salue de toute mon âme, car, le drapeau c'est la Patrie qui passe.

Le drapeau français reste le drapeau catholique par excellence, ses sublimes couleurs, qui rappellent nos vieilles gloires de France et la bravoure de nos aïeux, ont quelque chose de plus sacré, et, si je les salue de toute mon âme, je salue aussi et surtout, dans le drapeau français, le bleu et le blanc, couleurs de la Vierge Marie, reine de France, le blanc et le rouge couleurs de Jésus Christ.

Oui, Messieurs, le drapeau français est la réunion des couleurs du Fils de Dieu et de sa mère. S'élevant contre la mauvaise presse il demanda que jamais un sou ne soit donné pour un journal antireligieux. Les catholiques ne doivent lire que des journaux catholiques.

« Demain, nous allons être chassés des églises, bien qu'elles appartiennent à Dieu, à Dieu seul. Après demain l'on nous chassera encore de celles où nous allons dresser des autels provisoires, alors Messieurs, comme le fait voir la dernière page du *Pèlerin* de cette semaine, alors plus virilement encore nous affirmerons notre Foi, plus fortement encore, nous agirons en Français ayant des droits, alors,... *ce sera dans les rues. Messieurs, dans les rues, que nous chanterons la messe.*

Il termine par une parole d'espérance en la victoire finale et en priant les auditeurs d'acclamer les noms de Mgr Sonnois, celui de son coadjuteur Mgr Delamaire condamné pour avoir revendiqué la liberté.

Des applaudissements enthousiastes saluent cette vibrante péroraison.

Le télégramme suivant a été envoyé à Mgr Delamaire :

Monseigneur Delamaire, Cambrai

500 hommes et jeunes gens catholiques réunis pour l'assemblée générale des « Pages du Christ », sous la présidence du capitaine Magniez et représentant les groupes de Jeunesse catholique, de la Jeune Garde, des Anciens Elèves des Frères, de la Chorale de la Sainte Famille de Wazemmes, de l'Union lilloise de la Jeunesse, des Chevaliers de la Croix, de l'Œuvre Saint-Léonard, de l'Œuvre Saint-Stanislas, envoient à Sa Grandeur Mgr Delamaire l'expression de leur profonde admiration pour la condamnation dont il vient d'être l'objet. Ils se sont unis en ce jour dans la prière, afin d'être forts demain pour l'action.

GOETGHEBEUR, président

Mgr Delamaire a répondu par la dépêche suivante :

Mgr Delamaire aux Pages du Christ

Coadjuteur profondément touché hommage adressé bénit de tout cœur capitaine Magniez et Président Pages du Christ.

DELAMAIRE

Cette journée laissera de profonds souvenirs dans le cœur de ceux qui eurent le bonheur d'assister à la manifestation et à la réunion.

UN ENFANT DANS UNE CUVE

Samedi, vers huit heures, le jeune Désiré Fourny, 102, rue des Rogations, est tombé dans une cuve d'eau bouillante laissée imprudemment sur le plancher.

Le pauvre petit a été sérieusement brûlé sur tout le corps. Le docteur Trampont lui a donné ses premiers soins et l'a fait admettre à l'hôpital.

UN TAMPONNEMENT A FIVES-SAINT-MAURICE

Le train qui part de Lille pour Roubaix à 9 h. 06, venait de s'arrêter, samedi soir, en gare de Fives-Saint-Maurice, quand un train-tramway qui le suivait, le tamponna assez fortement.

Les voyageurs du premier convoi ont été sérieusement bousculés, quelques-uns ont été légèrement contusionnés.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

THUMESNIL

Installation de M. le Curé. — Toute la population catholique de Thumesnil a fait hier à son nouveau curé, M. l'abbé Truy, une superbe réception.

Des cavaliers ouvraient la marche du cortège composé de toutes les œuvres de la paroisse.

M. V. Dekoninck, membre de la Jeunesse Catholique, offrit au pasteur l'hommage de son respect et l'assurance du dévouement de ses camarades.

En quelques mots émus, M. l'abbé Truy remercia M. Dekoninck.

A l'entrée de l'église, M. Charles Wattrelot, président de l'ancien conseil de fabrique, souhaita la bienvenue à M. le Curé.

Une enfant de Marie se fit également l'éloquente interprète de la joie de ses compagnes.

Mlle Thérèse Wattrelot prononça un gentil compliment au nom des enfants de la paroisse.

Au cours de la cérémonie religieuse M. le doyen de Saint-Sauveur, présenta le nouveau pasteur à ses paroissiens, fit une délicate allusion au zèle de son prédécesseur, M. l'abbé Duflo, et assura que M. l'abbé Truy sera son digne continuateur.

Il exposa ensuite les devoirs des fidèles vis-à-vis du prêtre qui, dans ces temps difficiles, doit pouvoir compter sur ses paroissiens.

M. le Curé remercie ensuite en termes délicats tous ceux qui avaient coopéré à cette magnifique manifestation. Il assura ses paroissiens de tout son dévouement.

Cette cérémonie a produit une excellente impression dans la paroisse. Les catholiques de Thumesnil sont décidés à être soumis et dévoués à leur pasteur qui, dès ce premier contact, a conquis toute leur sympathie.

QUESNOY-SUR-DEULE

Jeunesse catholique. — Un peu avancée, la réunion mensuelle de janvier avait lieu hier. L'union des jeunes gens quesnoysiens est de plus en plus étroite, devant les événements terribles qui se déroulent, aussi l'assistance aux conférences est toujours nombreuse.

Le président, M. Leperq, ouvre la séance. Le secrétaire donne communication du procès-verbal de la réunion précédente.

Après quelques observations, l'aumônier, M. Inglart présente le conférencier, bien connu de l'auditoire, car il est secrétaire de l'œuvre, M. Auguste D'Helluin.

« Du droit de résistance à l'injustice légale », tel est le sujet que l'orateur va développer. Il montre éloquemment quand, jusqu'où, comment il doit et peut s'exercer ? Après avoir montré l'invasion brutale des agents du fisc, qui fit se réveiller les âmes chrétiennes et les pousser à la résistance, M. D'Helluin prouve que ceux qui disent que c'est la loi qui veut les inventaires sont dans l'erreur. Une chose n'est pas juste parce qu'elle est dans la loi, elle ne doit être dans la loi que si elle est juste.

Aussi faut-il aller jusqu'au bout. Il faut la résistance passive, et même active si cela est nécessaire pour la rendre efficace. M. D'Helluin termine en faisant un vigoureux appel à l'union des jeunes. La lutte est vive, aussi les jeunes gens chrétiens, sacrifieront tout, leur vie même si cela est nécessaire pour la délivrance de l'Eglise. Ils ont le droit pour eux. Dieu est avec eux et Dieu ne meurt pas.

Les applaudissements prouvent combien le conférencier a été compris. Après quelques commentaires de l'aumônier, le président prend la parole pour lui présenter, au nom de ses amis, ses meilleurs souhaits de bonne année, et demande de chanter en son honneur un chaleureux Vivat.

ARMENTIÈRES

Distribution de secours. — Hier, on a distribué à la Mairie les 3 000 fr. votés par la municipalité pour les victimes de l'incendie des établissements Poucholle. Ces secours ont été répartis de la façon suivante : Hommes, 18 fr. ; femmes, 12 fr. ; apprentis, 6 fr.

Chute. — Samedi à 10 heures du soir, dans la rue d'Ypres, Pierre Maertens, 41 ans, demeurant rue Molière à Houplines, est tombé et s'est fait une double fracture du pied gauche. Après avoir reçu les soins du docteur Chuquet, il a été transporté à l'hôpital.

HOUPLINES

Arrestation. — Marie Deheeq, .. ans, journalière, a été arrêtée, hier, dans la rue Victor Hugo, alors qu'elle quêtait pour un soi-disant malade.

ROUBAIX

Les dépôts de substances inflammables

Les épiciers, droguistes et autres commerçants roubaisiens débitant du pétrole, de la benzine, en un mot des liquides inflammables, sont sur les dents depuis quelque temps.

La cause de cette petite révolution qui n'a rien d'inquiétant, au contraire ?

Tout simplement le rappel aux prescriptions d'un décret datant de 20 mars 1885 et déjà tombé en désuétude, comme beaucoup d'autres du même genre.

A la suite de l'incendie survenu, il y a quelques mois, au tissage de M. Aristide Lefebvre, incendie au cours duquel, on s'en souvient, cet industriel fut atteint de brûlures mortelles en voulant retirer de la cave une bonbonne de benzine en feu ; la commission sanitaire adressa un rapport au préfet.

Elle demandait que l'on veillât, pour éviter le retour d'aussi terribles accidents, à la stricte exécution des mesures prescrites par le décret du 20 mars 1885 concernant les dépôts et débits de liquides inflammables.

Entr'autres choses, ce décret oblige les dépositaires et marchands de substances inflammables à faire une déclaration écrite indiquant la désignation du local affecté au dépôt, la quantité de substances qu'il renferme et les précautions prises pour éviter tout danger d'incendie.

Le local ne doit pas contenir d'autres matières ; il faut qu'il soit très bien éclairé par la lumière du jour ; à proximité des récipients contenant les substances inflammables doit se trouver une réserve de sable (autant de kilos de sable que de litres de substances inflammables) ; le local ne peut jamais être une cave ; la vente ne peut se faire après la tombée du jour, etc.

Comme conséquence du rapport de la commission sanitaire, tous les commissaires de police ont reçu du préfet des instructions leur ordonnant de faire respecter les prescriptions du décret du 20 mars 1885.

D'où grand émoi chez nos épiciers dont la plupart ignoraient même qu'il existât une réglementation de la vente du pétrole et des essences.

Ils ont été invités à faire la déclaration prescrite et, depuis quelques jours, c'est un défilé continuel, dans les commissariats, d'épiciers qui, peu experts en la matière, viennent compléter leurs déclarations auxquelles, pour la plupart, il manque plusieurs des renseignements réclamés en vertu du décret.

Beaucoup d'épiciers peut-être ne sont pas contents du dérangement et des ennuis que leur cause la « remise » en vigueur de ce décret. Mais le public ne pourra que se montrer satisfait des mesures prises pour éviter les dangers d'incendie.

Les réceptions du Nouvel An. — L'Administration municipale informe les corps constitués et les fonctionnaires qu'elle les recevra à la Mairie, à l'occasion du Nouvel An, le lundi 31 décembre courant à 5 heures du soir.

Le « Nord Mutualiste ». — N° 26. — 25 décembre 1906. — Sommaire : 1. La mutualité maternelle ; 2. Avis ; 3. Documents officiels ; 4. Musées familiaux ; 5. Pensions de retraites ; 6. Mouvement des sociétés ; 7. Subventions aux caisses de chômage ; 8. Les maisons de retraites mutualistes ; 9. L'interdiction de l'absinthe en Suisse ; 10. La loi sur l'absinthe en Suisse ; 11. Informations ; 12. Conseils à suivre ; 13. Echos ; 14. Chronique des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy ; 15. Un bon pudding pour Noël ; 16. Nos jardins ; 17. Lois, décrets et arrêtés.

Le recensement des chevaux et des pigeons voyageurs. — Les propriétaires de chevaux et mulets, les éleveurs de pigeons voyageurs et les présidents des sociétés colombophiles, qui n'ont pas encore effectué leur déclaration à la mairie, bureau militaire, sont informés qu'ils doivent le faire dans le plus bref délai possible.

Les retardataires sont passibles d'une amende variant de 25 à 2.000 francs.

Le Comité directeur du « Nord-Touriste » rappelle à ses sociétaires que les nouvelles cartes d'identité de 1907 sont établies et seront délivrées au siège social de la société, 4, rue de la Gare à Roubaix, contre paiement de la cotisation annuelle de 5 francs afférente au nouvel exercice. On peut verser sa cotisation dans les bureaux du siège social ouverts tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 2 heures à 7 heures du soir ou en adresser le montant par mandat-poste en ayant soin d'indiquer le numéro porté sur la carte de 1906.

Les cartes du millésime de 1907 (de couleur blanche) seules procureront à partir du 1er janvier prochain la libre circulation à la frontière belge, un spécimen de la nouvelle carte a été déposé pour faciliter le contrôle dans tous les bureaux de douane de la frontière franco-belge. De même, en cas d'accident les membres du « Nord-Touriste » porteurs de la carte de 1907 seront seuls garantis pour l'assurance complète contre les accidents de la bicyclette.

A vos poches. — Les rôles particuliers de la contribution foncière et les rôles supplémentaires de la taxe militaire, de la taxe de main morte et des poids et mesures sont déposés chez MM. les Percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

Trouvée morte dans son lit. — Une vieille femme de 74 ans, Elisa Locufier, ménagère, rue du Fort, cour Couthier, 3, était indisposée depuis quelque temps. Hier matin, en pénétrant dans sa chambre, des voisins la trouvèrent morte.

Les vols de métaux. — Deux arrestations. — Passant samedi soir, vers 6 h., rue du Tilleul, l'agent Malequin rencontre deux individus porteurs d'un sac pesant et qui, à sa vue prirent la fuite.

L'agent parvint à arrêter celui qui portait le sac : François Mullier. Quant à l'autre malfaiteur, il put s'échapper.

Le sac contenait 4 entonnoirs en plomb enlevés par les deux malandrins aux gouttières des toits de l'usine de produits chimiques à Wattrelos. Ces entonnoirs pesant ensemble une cinquantaine de kilos.

Mullier sera conduit à Lille aujourd'hui. Son complice, Georges Hennebel qu'il a dénoncé, est recherché.

Un vagabond qui a des comptes à rendre. — Deux agents ont arrêté, pendant la nuit de samedi à dimanche, rue Pierre-Seguin, dans une voiture où il dormait, un ouvrier teinturier, Auguste Selle, 32 ans, sans domicile fixe.

Cet individu, outre le délit de vagabondage devra répondre devant la justice d'un vol d'effets estimé à 50 francs qu'il a commis au préjudice de M. Henri Debryne, propriétaire d'un manège de vélocipèdes à Wattrelos.

Etat-Civil de Roubaix

BONBONS pour le NOUVEL-AN
Thomas, 5, rue du Priez, Lille

du 30 décembre

Naissances. — Léonie Vandercruyssen, place de la Nation, 37. — Théodule Verhassel, rue Dampierre, 43. — Georges Renard, rue Remarot. — Raymond Bailleux, rue Tillerion-Fremaux, 43. — Suzanne Allard, rue de Bouvines, 2e cour Forret, 10. — Henri Crohin, rue Fontenoy, 177 bis. — Alfred Clément, rue d'Alger, cour Catteau, 2. — Céline Hoorsman, rue Kellerman.

Décès. — Flore Vancamberg, 11 mois, rue Larochefoucauld, 78. — Elis. Lecomte, 71 ans, ménagère, rue du Grand-Chemin, cour Mullier, 6. — Emma Corsellis, 61 ans, ménagère, rue Malesherbes, 13. — Eugénie Laporte, 34 ans, ménagère, rue de France, cour Chevalier, 5. — Joseph Roog, 43 ans, cordonnier, rue Lafayette, 4. — Angèle Franchomme, 34 ans, ménagère, boulevard de Metz, cour Willem, 7. — Julien Dendeuw, 10 jours, rue Blanchemaille. — Alphonse Schelckam, 62 ans, monteur de chaînes, rue Blanchemaille. — Auguste Brunin, 54 ans, cocher, rue Blanchemaille.

Mariages. — Arthur Michon, teinturier, rue Ogiers, c. Dhalluin, 8 et Célina Desmet, soigneuse, rue de l'Epeule, c. Lepers, 8. — Charles Broquet, rattacheur, rue Barbe-d'Or, c. Wagoon, 13 et Maria Lapauw, piqûrière, r. Rollin, 32. — Paul Decottignies, teinturier, rue de l'Epeule, 165 et Flore Pessin, dévideuse, rue de l'Epeule. Pierre Bury, apprêteur, rue d'Italie, 27 et Jeanne Van Herrewaghe, tisserande, rue d'Italie, 41. — Pierre Tillie, dégorgeur, rue d'Anzin, cour Lehron, 4 et Henriette Lasson, épailleuse, rue des Anges, c. Dhondt, 6. — Georges Dobbelaere, soigneur, rue de Naples 59 et Elise Van Damme, tisserande, rue de Roma, 60. — Albert Clément, rattacheur, rue Paul-Bert, cité Sainte-Virginie, 15 et Amélie Griendts, soigneuse, rue d'Alger, c. Catteau 2. — Adolphe Carre, ouvrier de filature, rue Desaix, 17 et Ernestine Gebhardt, étirageuse, Wattrelos. — Auguste Planté, gazier, rue de l'Alma, c. Lefebvre, 12 et Blanche Leclercq, tisserande, rue de l'Alma, fort Frasez, 35. — Auguste Duhuisson, lisseur, rue de l'Alouette, c. Farvacque, 4 et Clémence Leclercq, soigneuse, même rue, 6. — Emile Debevre, teinturier, rue Saint-André, 34 et Marie Barbier, bobineuse, rue Saint-André. — Joseph Van Boghauts, garçon épicier, rue de Mouveaux, c. L. Frère, 49 et Joséphine Laridan, sans profession, rue Chapelle-Carrette, 58. — Paul Payen, directeur d'école à Douchy et Flore Liénars, sans profession, rue de Lannoy, 505. — Louis Tant, serrurier, rue de l'Alma, c. Thomas Leclercq, 2. et Léonie Carpentier, servante, même adresse.

Publications de mariages. — Emile Lenart, ourdisseur, rue de Saint-Quentin, 14 et Gabrielle Debosschère, bambrocheuse, rue Leuze, 20. — Théophile Vandercruyssen, garçon coiffeur, rue Desbonnets, 1 et Hélène Vanhoutte, tricoteuse, rue des Longues-Haies, c. Gloriaux, 16. — Clément Moutonnier, employé de commerce, rue Archimède et Madeleine Caby, bonnetière, rue Archimède, cité Losfeld, 26. — Jean Hanzel, rattacheur, rue des Longues-Haies, cour Clarisse, 7 et Adèle Roussel, soigneuse, rue Guteot, 6. — Alfred Seynave, rattacheur, rue d'Anzin, cour Lebrun, 2 et Julie Declercq, bobineuse, rue du Tilleul, cour Ghestemme, 2. — Jules Lefebvre, négociant en tissus à Douai et Amélia Manchoules, sans profession, rue Charles-Quint, 23. — Joseph Dewit, journalier, rue du Fort, cour Parent, 3 et Pauline Dewitte, ménagère rue du Fort, 104. — Jacques Laurendet, ingénieur des arts et métiers à Condren (Aisne) et Désirée Delcourt, sans profession, Grande Rue, 90. — Paul Kintoson, mécanicien, rue Marengo, 15 et Pauline Corsellis, dévideuse, rue Dombasle, 11. — Arthur Reasche, mouleur en fer, rue Daubenton, 49 et Esther Deboosere, soigneuse, boulevard de Metz, passage du Beau Chêne, 8. — Jules Labitte, employé de commerce à Wasquehal et Marie Monnier, repasseuse, rue Ingres, 9. — François Libbrecht, tisserand, rue Fontenoy, 203 cour Deschacht, 4 et Angèle Florin, soigneuse, même adresse. — Ferdinand Vanderbeke, tisserand, rue et impasse Barbe d'Or, 14 et Rosalie Schapers, bobineuse, rue Barbe d'Or. 30. — Eugène Thersen, sans profession, place de la Justice et Germaine Bossut, sans profession, rue de Valenciennes. — Charles Corrinux, journalier à Verdun et Julie Duez, canneuse à Verdun. — Robert Nédonsel, ingénieur à Sérifontaine (Oise) et Marie Fortier, sans profession à Acquigny (Eure). — Fleurisse Piédoux, rattacheur à Tourcoing et Irma Breyne, journalière, rue Pellart 103.

WATTRELOS

Mairie. — A l'occasion de la réception de l'an les bureaux seront fermés demain lundi, à 4 heures.

Répartiteurs pour 1907. — Par arrêté de M. le Préfet en date du 24 décembre 1906 sont nommés commissaires-répartiteurs des contributions directes dans la commune de Wattrelos, pour 1907,

Résidents : MM. Abel Hasebrouck, J.-B. Dubus et J. B. Liagre.

Suppléants : MM. Louis Duquesnoy, Henri Labbe et J.-B. Quesnoy.

Non-résidents : MM. Henri Roussel, à Tourcoing, et Henri Briet, à Roubaix.

Suppléants : MM. Henri Liagre et Henri Six, à Tourcoing.

La Musique municipale donnera, à l'Hippodrome de Roubaix, le dimanche 20 janvier prochain, à 3 h. 1/2 après-midi, un grand concert, avec le concours de M. Jean Noté, premier baryton, Mlle Vinci, cantatrice, du Grand-Opéra, et M. Roberty Davin, comique du théâtre du Palais-Royal.

WATTRELOS. — Du 29 décembre. — Naissances. — Moïse Delcroix, rue Claude-Bernard, 30. — André Dewaele, rue de Tourcoing, 107. — Léon Clarisse, Winhoute. — Lucienne Van der Elst, rue Sainte-Marguerite, 49. — Anne Debeurme, rue Pierre-Catteau.

Mariage. — Jules Delcamp, trieur de laine, et Hélène Plouvier, piqûrière.

Décès. — Henri Quique, 23 ans, tisserand, rue de Metz.

CROIX

Paroisse Saint-Martin. — La grand'messe du jour de l'an sera dite à 9 heures.

CROIX. — **Publications.** — Alfred Saynave, rattacheur à Roubaix, et Julia Declercq, bobineuse à Roubaix. — Félix Couchery, employé au chemin de fer à Baisieux, et Adrienne Merlin, emballeuse à Croix.

Mariages. — Jules Parent, mécanicien à Roubaix, et Jeanne Berbet, ourdisseuse à Croix. — Jules Popelier, teinturier, et Zulmée Vandenberghe, soigneuse. — Valentin Louilliette, maçon, et Jeanne Catel, ménagère.

WASQUEHAL

Un blâme. — Sur la proposition de M. L. Berbieux, membre du conseil municipal, le Conseil a voté, à l'unanimité et hors séance, un blâme à tous les députés qui appuyèrent l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Ces messieurs sont d'avis qu'il leur eut mieux valu assurer les retraites ouvrières plutôt que de grossir leurs propres revenus. Finiraient-ils par constater que leurs élus ne sont que de ruineux farceurs qui ne se soucient guère du bien du peuple ? Nous relevons volontiers leur légitime indignation bien qu'elle éclate un peu tard.

Mouvement de la population. — Les registres paroissiaux accusent pour l'année 1906 :

Au Centre. — 90 baptêmes, 40 mariages, 64 décès.

Au Capreau. — 54 baptêmes, 13 mariages, 34 décès.

L'année dernière il y eut dans les deux paroisses réunies : 159 baptêmes, 44 mariages, 86 décès.

FLERS-BREUCQ. — Du 28 décembre. — Mariage. — Louis-Jules-Joseph Cocheteux, graisseur, à Croix, et Marie Dubar, journalière, à Flers-Breucq.

Alice ne répondait pas, il fit bientôt à lui seul, les demandes, les réponses, tous les frais de la conversation.

— Tout cela, ce sont de tristes affaires, qui font connaître à la ronde des choses que l'on ne devrait pas savoir ! Il y a chez le pharmacien beaucoup de remèdes dont on n'a jamais besoin parce qu'on ne les connaît pas. Le divorce devrait être comme ces remèdes ; si on n'en parlait pas, on penserait moins à la maladie !

« Tandis que vous avez aujourd'hui de ces jeunes mariés de campagne, élevés à l'école de ne plus croire à rien, — lui gâté par les années de régiment passées à la ville ; elle, détournée de l'économie par des riens de ce luxe à bon marché, — qui, pour un oui, pour un non, vous disent en coupant leur blé : « Si ça ne te va pas, nous ferons comme au château !... » Et, courbé dans le sillon, le petit nouveau-né, comme s'il se doutait de ce qu'on lui prépare, en brame de misère !... Ah ! Mademoiselle, quand l'exemple part de haut, quand de haut tombe la semence, le vent la porte plus loin...

— Oui, plus loin, répète machinalement Alice... Mais, pardon, je suis au bout de mon voyage... Si vous voulez me laisser ici... Je vous remercie bien...

— Ah ! oui, nous y voilà... Tout mon regret de ne plus avoir votre compagnie.... Bonsoir Mademoiselle !

Avec un bruit de bois dans la nuit claire, la charrette s'éloigna. Alice voulut entrer dans Rugles, la grille en était fermée à double tour. La jeune femme eut un amer sourire si, comme elle avait dit en ne trouvant plus le coupé à la gare, elle répéta : « Oh ! qu'est cela !... »

Attendrait-elle sur la route ? Irait-elle demander celle aux Preneaux ? Finirait-elle sa nuit dans une auberge ? Non ! elle irait vers Celui qui ne repousse pas, et dont la demeure apparaissait au-dessus d'Esloo ; elle irait à l'église !... La porte en était close. Alice savait en quel creux de muraille se déposait la clef. Elle ouvrit et entra.

Le silence était grand et rompu seulement par le va-et-vient lent et fort du balancier d'une horloge. Par des vitraux brisés tombaient des rayons plus légers, vaporeux, comme des lueurs d'apparition.

Et ce fut par cette étrange et saisissante veille qu'Alice fit ses adieux à l'humble église où, tant de fois, elle était venue chercher le courage de poursuivre sa tâche ingrate d'abnégation et de dévouement.

XVIII

« Mademoiselle, parce que je me suis … méprise sur votre compte, parce que … pas venue la certitude que je m'étais beaucoup trompée, je me suis mise à vous aimer ! Et c'est parce que je vous aime avec une sincérité profonde que je ne veux pas vous laisser souffrir ! Or, vous souffriez l'autre soir quand je vous quittais à la gare, vous souffriez tant et j'en avais l'âme si remuée que, pour un rien, je serais revenue avec vous...

« Mais quelle vie aurait été la nôtre ?.... Pouvions-nous, désassortis et sans liens tels que nous l'étions, être heureux à Rugles, mon père et moi si loin l'un de l'autre, vous, malgré votre dévouement, une étrangère entre nous ?...

« Nous aurions été tous trois victimes !

« La famille, Mademoiselle, — je me le suis dit bien souvent dans mes longues heures de solitude, — doit être comme ces jeux de patience qui représentent une image parfaite, bien que formée d'un tas de petits morceaux. Nous aurions cherché à nous en donner l'apparence, à commettre ce que j'ose appeler cette profanation et peut-être aurions-nous été punis.

« Vous voyez, même maintenant que j'ai fui un mal pour tomber dans un autre, vous me direz tout ce que vous voudrez, jamais je n'en entendrai plus long que je ne m'en suis dit moi-même. Mais cela devait être, il faut que cela soit !... Croyez-vous qu'il ne m'ait pas fallu me violenter, me broyer le cœur pour accepter la torture de voir près de maman, cet être qu'elle a épousé en dépit de tout !... Croyez-vous que je ne sache pas qu'il m'a tout pris : ma mère, mon bonheur, jusqu'à mon avenir aujourd'hui barré d'une tare !... Ah ! Mademoiselle, il est déchirant de faire à mon âge une pareille expérience de la vie !

« Voici mon adresse à Ber-sur-Mer, je vous la dois ! On me refusait l'autorisation de vous l'envoyer, je l'ai réclamée hautement, vous avez été assez bonne pour que je désire ne pas avoir passé dans votre vie seulement en vous causant de la peine ou du mal. Mais si je vous dis où vous pouvez me retrouver, si je vous donne cette preuve de confiance, c'est à trois conditions : la première, que vous ne chercherez pas à me rejoindre ; la seconde, que vous détournerez mon père de me ramener chez lui, — je n'y veux pas revenir encore ! — la troisième que vous voudrez lui faire comprendre qu'il peut encore naître de l'espoir..., *s'il me laisse agir à ma guise !*

« On a jusqu'à présent usé de moi, comme on aurait décidé de la propriété d'un meuble ; j'entends qu'il ne soit plus ainsi ! Je sais ce que j'ai laissé d'un côté, je veux savoir ce que j'aurais à laisser de l'autre. Je veux moi-même choisir, peser, juger. Est-ce ma faute s'il me faut prendre ce rôle, si je vais dans la vie, le cœur comme écartelé ?

« Pardonnez-moi la sécheresse de ma lettre, c'est cependant une pensée de tendresse qui me porte vers vous... Je voudrais, Mademoiselle, pouvoir vous écrire, si j'ai besoin d'un guide vous appeler. Je voudrais vous sentir, dans la vie, penchée sur moi avec vos admirables yeux de douceur, comme lorsque j'étais malade.

« Mais, par pitié, ne me cherchez, ni vous, ni... *lui !*

« Allumez-moi ...

« Puisqu'on m'a laissée seule, je veux aller seule ! Ce droit je le réclame !... Il m'a coûté cher, très cher, je l'ai payé en donnant tous les jours bleus de ma jeunesse pour des jours noirs. »

A ce passage de la lettre de sa fille, la voix du comte sombra.

— C'est affreux !... gémit-il, repris de ces terribles sanglots qui semblaient lui briser l'âme.

Et encore Alice le regarda sans parler. Comment devant une pareille détresse, oser des mots de pitié, des consolations !

Alice était revenue dans le petit appartement de l'avenue de Friedland. Avec émotion, mais aussi avec courage, elle avait retrouvé le cher sanctuaire où flottait si vivant le souvenir de celle qui n'était plus. En s'inspirant de ce qu'eût fait son admirable amie, elle avait prévenu le docteur Trolier du départ de Jubé et fait supplier le comte de ne point agir sans l'avoir vue.

Pourquoi cette recommandation ? Que lui dirait-elle quand il viendrait lui demander sa fille ? Comment l'empêcherait-elle de venger l'outrageante bravade de cette femme ?.. Elle n'espérait qu'en un secours du ciel. Et ce secours elle avait cru le trouver dans ces pages de Jubé... Et tout de suite, lorsque le comte était entré blême, criant dès la porte avec un accent d'inexprimable reproche : « Ah ! Mademoiselle, était-ce là ce que vous m'aviez promis ? » Alice les avait tendues comme une justification.

Et lui, reconnaissant l'écriture de sa fille, s'était avidement saisi de la lettre, l'avait lue, ponctuant chaque passage de gestes navrés, d'exclamations déchirantes, puis brisé, anéanti, il était resté sans parler.

Devant lui, très pâle, les yeux fixés sur un portrait de femme qui, du haut de son cadre, semblait le regarder doucement, Alice se taisait aussi. Elle dit enfin de cette voix douce, prenante qui avait déjà dominé les plus grandes violences du malheureux :

— Ne pourriez-vous agir envers cette enfant comme elle le demande ? Laissez-la changer de milieu, se détendre, se reprendre, juger des choses. Vous lui prouverez au moins que ce jugement, vous ne le craignez pas. Ne serait-ce pas mieux qu'un nouveau scandale qui, plus encore éloignerait de vous votre fille ? Vous avez tous les droits, — les droits illusoires, que vous donne la loi ! — vous pouvez ramener Jubé à vous par la violence... et après ?

— Oui, après ? répéta-t-il.

— Pourrez-vous rendre cette enfant, obéissante, respectueuse ? Qu'invoquerez-vous pour l'obtenir ? Les traditions familiales ? Que sont-elles devenues dans la désorganisation du foyer ? Jubé ne veut d'aucun joug parce qu'elle a vu autour rejeter tous les jougs. Cette enfant est victime du fatal exemple donné ! Vous en ramènerez à Rugles qu'une prisonnière, une révoltée...

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt J. GIRAUD, 74, Rue N.-Dame, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille. — *Le gérant* : Ch. VERIN.